

FONDATION MICHEL CHIHA

# **Les Conditions du Renouveau Libanais**

Conférence prononcée à l'Université Saint-Joseph

par Joseph MAILA

Le 18 octobre 2005

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier la Fondation Michel Chiha, associée pour l'occasion avec l'Université Saint-Joseph de l'honneur qu'ils me font de me demander cette conférence. Toutefois, la dignité qui m'échoit ne va pas sans quelque appréhension. La question à laquelle ils m'a été demandé de répondre est de celle qui peut vous exposer à jouer les pythies et de traiter de l'avenir à la manière de l'oracle soit en annonçant de manière péremptoire le destin qui vient, soit d'en obscurcir la vision à force d'additionner les hypothèses et de multiplier les questionnements. Qui pourrait, sans une témérité certaine, se prononcer aujourd'hui sur les « conditions du renouveau libanais » au regard des débats difficiles, souvent crispés qui scandent la vie politique intérieure, des visions contradictoires de l'avenir du Liban et des incertitudes qui pèsent sur la région qui est la sienne ? Néanmoins, en sollicitant votre indulgence, je me risquerai à le faire, conscient que si le lot historique du Liban est de vivre dangereusement, comme le disait Michel Chiha, la tâche intellectuelle de penser le renouveau libanais n'est pas, elle non plus, sans danger. En disant cela, comment, en effet, ne pas penser à ceux qui sont tombés, victimes d'une résistance qu'ils ont maintenue face au cynisme de la terreur et à tous ceux qui ont survécu aux coups portés par une lâche violence et qui témoignent, aujourd'hui, dans leur âme et dans leur chair de leur volonté de vivre debout. Je voudrais saluer la mémoire des uns et rendre hommage au courage des autres.

Mesdames et Messieurs,

Réfléchir aux conditions du renouveau libanais peut paraître, loin de toute responsabilité politique, un exercice purement académique. Au sortir des terribles événements qui ont jalonné l'histoire du Liban contemporain cet exercice nous est interdit. Toute réflexion sur le pouvoir qui ne prend pas en compte les moyens de sa mise en œuvre s'expose à n'être qu'éluclation conceptuelle. Cette dernière approche, nécessaire et louable, devient toutefois une vaine rhétorique si elle prétend donner des principes à l'action. Or, on ne réfléchit pas impunément sur le pouvoir quand la vie en commun se fait quotidiennement au prix de morts individuelles. Le régime de terrorisme larvé que l'on prétend nous administrer pour nous faire regretter une inexcusable occupation est une pression qu'il nous faut contenir par un surcroît de solidarité et d'unité. Si la violence continue, néanmoins, à avoir cours dans une société qui prétend l'avoir bannie en passant à la paix civile, c'est que ses racines sont plus profondes qu'on le croit. Dans les sociétés brutalisées par la guerre, le traumatisme des esprits survit au retour à la normale politique. La violence apparaît, alors, comme l'envers d'une frustration, comme le désir de prolonger par la force une hégémonie déçue, un pouvoir contrarié ou un projet contrecarré. Seul un dialogue en vérité peut nous sortir de cet état endémique. Or l'exception libanaise en matière de sortie de crise a voulu qu'on ne revienne ni sur les causes ni sur les responsabilités de la guerre. Dès lors une mémoire rentrée, jamais revisitée, lourde de tous les silences et de tous les interdits régit des comportements et commandent des discours où pointent, parfois, de manière imprévue et inquiétante, des menaces de recours à la force. Plus fondamentalement, nous réfléchissons, à présent, à l'ombre collective de mythes fondateurs effondrés qui ont longtemps constitué nos raisons de vivre. Nous pensions

que notre démocratie communautaire était un moyen d'harmoniser nos différences. Elle aura nourri tous nos antagonismes. Nous pensions que la liberté est la vraie patrie de l'homme. Et nous sommes morts de nous disputer le patriotisme et de nous abandonner à toutes les libertés. Nous pensions que nous étions un symbole pour le monde et nous n'avons pas su faire vivre le modèle que nous aurions dû être. Mais le destin du Liban est de se battre contre sa propre fatalité. Si nous n'y prenons garde, à tout moment le modèle de convivialité qui est le nôtre peut s'inverser, comme la guerre nous l'a appris, en matrice de toutes les conflictualités. Pour reprendre, en l'aménageant à notre propre situation, la phrase d'Albert Camus on pourrait dire que « nos raisons de vivre [restent] aussi de très bonnes raisons de mourir ».

Pour s'arracher aux pesanteurs d'un destin qui, en apparence, le condamne à basculer de manière récurrente dans le malheur, le Liban a l'obligation de rompre avec une mentalité et avec des hommes. L'idée, prégnante, selon laquelle rien ne peut changer et que tout reste commandé au Liban par un principe d'inertie qui va des intérêts bien compris des communautés placés au-dessus de tout autre intérêt, à la personnalité de base supposée anarchique et incorrigible des Libanais, cette idée doit être remise en cause. Aucun Etat, aucune citoyenneté ne peuvent voir le jour sur de tels fondements. Il est inutile de réformer les structures de l'Etat et de faire des plans pour une administration plus efficace si des intérêts toujours les mêmes doivent prévaloir sur le bien commun. De la même manière, une politique ne vaut que par la qualité des hommes qui la font. Or, le spectacle d'une classe politique qui se reproduit elle-même ou dont les nouveaux entrants reproduisent, pour une grande partie d'entre eux, le même sens du clientélisme et la même attention à leurs propres intérêts a de quoi rendre perplexe. La gestion de l'héritage clanique ne peut résumer la vocation de

l'homme politique libanais. Nous avons, cependant, au Liban, des femmes et de hommes politiques d'intégrité et de compétence, et d'autres dont les capacités ne demandent qu'à se manifester et à se déployer. En son temps, le président Chehab s'était avisé de la question. Le chéhabisme avait cru trouver la réponse en plaçant de hauts fonctionnaires intègres et compétents à la tête de l'Etat et en contenant et contrôlant, par ailleurs, les hommes politiques. Depuis l'échec de cette tentative, l'histoire intérieure du Liban est une longue et patiente revanche de la classe politique sur l'Etat. C'est que le problème n'est pas seulement une question d'hommes ou plus généralement de personnel politique. Il est plus vaste. Il a trait à des comportements et des attitudes qui continuent de dominer la manière dont nous concevons nous faisons la politique. Plus que jamais, cet ensemble d'attitudes et de comportements, leur persistance et leur résilience, font planer la plus grande menace sur l'avenir de la société politique libanaise. Ils pointent, la permanence d'une représentation surannée et contradictoire de l'action politique qui, au Liban, prend une configuration étrange quand on compare la modernité des Libanais dans le domaine social et économique et leur vitalité, avec leur attachement à un mode quasi inchangé d'envisager la chose publique et le service de la nation et de l'Etat. Le service de soi ne peut-être une part, même infime, du service de l'Etat. Il en est l'exact opposé. C'est à ce point que la réforme institutionnelle introduite par les accords de Taëf trouve ses limites. A quoi bon, en effet, réaménager les structures politiques si la culture politique reste la même ?

Or, les maux qui nous affectent sur ce plan se sont aggravés. Jamais le lien politique et de citoyenneté n'a paru aussi sensible et vulnérable à l'attrait de l'argent. La corruption qui est le moyen d'accéder au pouvoir, ou d'abuser de ce dernier, par l'usage occulte de la richesse afin d'acquérir encore plus de biens et de pouvoirs pèse d'un poids très lourd dans la vie politique libanaise. La corruption contribue à dénaturer les rapports politiques, à contourner la loi, à détourner les biens de la nation et le fruit de l'effort collectif. Elle donne surtout de la politique une image désastreuse. Elle en fait une action subalterne, dépendante d'un état de richesse et non plus un droit à participer à la gestion de la Cité.

Equilibrer ou rééquilibrer les pouvoirs devient inutile si la conception du pouvoir et la manière de l'exercer ne changent pas. Force est de constater, en l'occurrence, que l'art de la politique au Liban continue comme avant de s'épuiser dans des stratégies manoeuvrières. L'ambiguïté est considérée comme une forme achevée de la subtilité alors qu'elle n'est que l'envers peu glorieux de la duplicité. Des discours contradictoires, des volte-face politiques, des prises de position dont on s'efforce en vain de comprendre les incessants changements de ton et d'orientation sont le lot quotidien du citoyen lecteur de journaux. Comment s'y retrouver ? Quelle crédibilité accorder à ceux qui ne cessent de se déjuger et qui ont transformé la scène politique en un théâtre de gesticulations et de contorsions sur lequel ne se donne à voir qu'une gymnastique de l'irresponsabilité. En politique, l'art du mensonge est un art approximatif. Il est à court terme, le triomphe du cynisme. A plus long terme, il induit l'existence de stratégies du soupçon qui empoisonnent la vie politique et sèment le doute sur la sincérité et les intentions des hommes politiques. Comment dès lors instaurer un débat public ? Comment entendre la demande de justice sociale, de réformes économiques qui sont les vrais problèmes de ce pays ? Quel peut être le sens

d'échanges et d'accords qui sont remis en cause ne serait-ce que verbalement, parce qu'ils sont plus profondément pensés comme éphémères et provisoires ? Les compromis sans conviction et pleins d'arrière-pensées ne font pas les paix civiles. Ils achètent dans le meilleur des cas des trêves plus ou moins durables. C'est à ce niveau que le Liban apparaît comme une société bloquée, ne laissant comme seule issue à ceux qui ne se sentent ni acteurs ni représentés que de mépriser le jeu politique, de s'en éloigner, de s'en détourner au point de s'en désintéresser ou d'émigrer. L'effet de désespérance sur la jeunesse du 8 ou du 14 mars, flouée dans ses aspirations nationales et démocratiques, est incommensurable.

Plus que les péripéties d'une quotidienneté politique répétitive, ce sont l'éducation civique, la responsabilité, au risque de la censure et de la sanction, des hommes politiques, les politiques sociales et le renforcement de la justice qui devraient nous préoccuper. Elles sont des facteurs puissants de transformation des mentalités. Elles seules peuvent susciter et orienter de nouveaux comportements et inculquer le sens de la loi. Aucune réforme de l'Etat ne pourra se faire sans elles. Aucun renouveau n'est pensable en dehors d'elles.

Ces quelques considérations préliminaires n'ont pas de finalité moralisatrice. Elles ont pour objectif de rappeler un contexte et de pointer quelques caractéristiques persistantes de la vie politique du Liban qui sont de véritables obstacles au changement.

Je voudrais en venir cependant à ce qui aujourd'hui doit nous retenir quant à l'avenir libanais. Je le ferai en trois temps. En envisageant d'abord l'évolution récente des institutions et de la vie politique libanaise, en posant, ensuite, le problème de la citoyenneté et de la démocratie, en abordant, enfin, la situation du Liban dans son environnement régional à la lumière de la politique internationale.

## **Institutions et politique**

Le départ des troupes syriennes du Liban représente dans l'histoire récente du Liban un tournant essentiel. Non pas seulement parce qu'il est la chance historique donnée à une nouvelle indépendance, mais parce qu'il est un moment de vérité qui restitue aux Libanais leurs capacités d'acteurs. Désormais nous sommes, en grande partie, les maîtres d'un destin propre, longtemps confisqué. Comment allons-nous nous mouvoir, maintenant, dans les nouvelles institutions que nous nous sommes données ?

Et tout d'abord, comment évaluer la réforme institutionnelle opérée par les accords de Taëf ? Nous a-t-elle apporté la stabilité institutionnelle espérée ?

Il est sans doute facile de faire de faire porter au texte de Taëf toutes les fautes et les dysfonctionnements auxquels on a pu assister. Je ne le ferai pas. Quelles que soient les lacunes d'un accord devenu Constitution, l'application du Document de l'Entente nationale a permis de prévoir la dévolution des responsabilités et de nous donner ce qui est le plus précieux, un cadre et des règles. Mais ces éléments précieux n'ont permis

qu'une régulation consensuelle imparfaite. On a vu les difficultés d'application de l'Accord de Taëf sur le statut et la place effective du Président de la République. Et l'on se souvient comment l'invention d'un pouvoir tripartite, la « Troïka », a constitué, à un moment donné, la correction pratique et communautaire apportée à une architecture constitutionnelle, par définition, légale et formelle. L'esprit de participation des communautés au pouvoir a prévalu sur la lettre des institutions. On a vu aussi comment en matière de désignation du président du Conseil des ministres, le président de la Chambre composait avec le Chef de l'Etat afin de dégager l'orientation et le choix des parlementaires. Ces moyens d'ingénierie politique et constitutionnelle attestent du pragmatisme des Libanais. Ils sont à porter à l'actif d'un esprit d'ouverture et de recherche de solutions adaptées.

Toutefois, les ajustements que la pratique apporte au texte de la loi fondamentale reste et restera révélateur de tensions. Ce qui s'indique, surtout, c'est que le Liban n'a pas encore tranché le débat ou trouvé le point d'équilibre entre hégémonie et participation. Si l'on fait valoir, en effet, que la Constitution rééquilibre le pouvoir, pratiquement, au profit immédiat du président du Conseil des ministres ou encore renforce les prérogatives du président de la Chambre, on peut prétendre qu'elle désigne les nouveaux centres de décision au sein de la République. Si, au contraire on rappelle qu'au terme de l'article 17, le pouvoir exécutif est imparti collectivement et collégalement au Conseil des ministres, on indique un autre mode de fonctionnement des institutions, plus proche, me semble-t-il, de l'esprit du pluralisme communautaire libanais.

Il y a, donc, deux lectures ou deux tendances de gouvernance que l'on peut dégager du texte constitutionnel.

La première tendance est unitaire et centralisatrice. C'est celle qui s'est appliquée jusque-là. Elle suscite, à intervalles réguliers, des tiraillements et donne lieu à des tentatives d'apaisement faites auprès du titulaire du pouvoir qui semble marginalisé, comme elle peut entraîner de la part du ou des deux autres titulaires des prérogatives constitutionnelles une réaction vigoureuse pour contenir l'unilatéralisme de la troisième. Quand on couple cette conception du pouvoir politique, avec une centralisation administrative très forte et une loi électorale qui privilégie les grandes circonscriptions, on aboutit à un Etat unitaire, fortement centralisé et fortement disputé, dans tous les détails et domaines de son fonctionnement, par les chefs politiques des communautés.

Une seconde lecture de l'Accord de Taëf de est possible. Elle consiste à prendre à la lettre le principe de collégialité et à voir dans l'exécutif une véritable instance collective coordonnée par un premier ministre. Si, dans ce cadre, on procède à la mise en place de la décentralisation administrative, prévue par l'Accord de Taëf, on confierait un pouvoir de gestion important aux régions et on éviterait de politiser, au plus haut sommet, ce qui est l'affaire de citoyens concernés par la solution de leurs problèmes quotidiens vitaux. Cette seconde approche serait achevée par un dispositif électoral finalisé à la représentation législative la plus proche des citoyens et non plus au niveau de découpages très larges, comme celui des Mohafazats actuels qui favorisent le monopole de quelques grands chefs et fait élire les représentants de la minorité de la circonscription par les voix de la majorité. Avec la mise en place d'un Sénat représentant les communautés, le vote au niveau national parlementaire perdrait son caractère confessionnel.

## **Citoyenneté et démocratie**

Ces quelques réflexions sont trop brèves pour prétendre être un projet – ce qu’elles n’ont jamais eu la prétention d’être - de réforme de la Constitution ou de la loi électorale. Leur objectif est simplement d’approfondir les voies d’une démocratie de proximité, soucieuse d’abord du développement du pays, proche des besoins des citoyens qui participeraient eux-mêmes à la gestion de leurs affaires et qui développeraient le sens d’une citoyenneté responsable. Depuis la première indépendance, les luttes pour le pouvoir aux sommets de l’Etat sont entrain de politiser, c’est-à-dire, dans la langue politique du Liban, de communautariser ou de confessionnaliser tous les problèmes.

C’est là un vrai paradoxe, et une évolution malheureuse, de constater qu’à l’ombre de la Constitution actuelle qui prévoit explicitement la déconfessionnalisation du système politique libanais le confessionnalisme est aussi triomphant. C’est également un paradoxe lourd de sens de voir, après le sursaut patriotique du 14 mars, des élections parlementaires aboutir à un confessionnalisme que l’on peut dire coagulé, empaqueté, distribué, au sortir même des urnes, en quatre blocs dominants. C’est une dérive inquiétante de voir surgir des revendications pour que la communauté religieuse nomme à une charge publique qui lui reviendrait supposément le fonctionnaire qui le représentera.

Cette évolution est unique dans l’histoire du communautarisme libanais, qui laissait, au contraire, s’exprimer une possibilité de combinaison inter-confessionnelle dans le cadre d’un communautarisme fluide, fait d’alliances et de coalitions politiques diverses et renouvelées qui manifestaient toutes les combinaisons de la sociabilité et de l’entente intercommunautaires. Ultime

paradoxe : c'est à l'occasion des premières élections libres depuis 1972, que les communautés ont éprouvé de manière ostentatoire le besoin de se compter, de se présenter en formations compactes donnant à voir de manière inusitée des stratégies de verrouillage confessionnel.

Ce tournant est inquiétant à plus d'un titre. Outre qu'il fait retomber l'élan patriotique du 14 mars en affirmations identitaires, il étouffe l'expression pleine de promesse d'une société civile unie, communiant majoritairement dans la même révolte. Le communautarisme n'est pas, en soi, contradictoire avec la démocratie. Mais un confessionnalisme généralisé est impossible à faire coexister avec une authentique citoyenneté. Que des communautés soient inquiètes pour leur avenir et qu'elles cherchent à se rassurer en s'assurant une équitable, est chose compréhensible. Que la vie politique devienne une comptabilité communautaire, et c'est l'individu-citoyen qui disparaît au profit de la confession-caste. La citoyenneté c'est la sortie hors de la caste. La citoyenneté est un processus d'individuation, la possibilité pour les membres d'un groupe de penser leur existence en dehors de la seule allégeance à sa communauté d'origine. Si l'on ne parvient pas à combiner droits individuels et garanties collectives, libertés publiques et droits des communautés par le biais d'une représentation équitable au sein d'un Sénat, c'est le processus de construction d'une société ouverte, dynamique, tolérante, et d'épanouissement pour ses membres qui sera durablement bloquée. Une citoyenneté multiconfessionnelle est parfaitement concevable. Elle suppose la hiérarchisation des multiples identités libanaises (religieuses, locales, régionales, culturelles) et leur intégration au sein de l'identité la plus large qu'est l'identité citoyenne. Cela suppose que des plages de laïcité soient de plus en plus aménagées dans lois et les institutions.

Une telle vision n'annule pas le rôle que les communautés ont joué dans la construction du Liban moderne. Comment oublier, en m'excusant du raccourci historique auquel je suis contraint de recourir, que c'est à la communauté druze que nous devons avec l'histoire de la Montagne libanaise, la préfiguration de l'Etat du Grand Liban, que c'est aux communautés chrétiennes, majoritairement et à la communauté maronite en particulier, que nous devons la création de l'Etat moderne du Liban, c'est le ralliement de la communauté sunnite qui a permis que l'indépendance soit réalisée en 1943, et que c'est la communauté chiite, avec d'autres mais plus que d'autres, que nous devons une défense acharnée de la souveraineté libanaise au sud du pays. Perçue sur un fond historique de longue durée, cette histoire est porteuse d'espérance. Toutes les communautés auront ainsi participé à la création et à l'affermissement du Liban. La ruse de l'histoire aura voulu que ce processus ne se fasse pas sans violence ni dissensions intérieures. Il reste seulement, si l'on peut dire, à faire que ces acquis soient versés au fonds commun d'une histoire commune, et que toutes les communautés reconnaissent que leurs apports spécifiques ont été une contribution à un bien national supérieur à leurs intérêts.

C'est dans cette perspective que le mouvement national du 14 mars aura été une confirmation de toute l'évolution antérieure. Confirmation nationale et patriotique, car les mobilisations de masse du 8 mars avec ses drapeaux libanais, et celle du 14 mars auront été des manifestations de défense du périmètre national libanais. Sauf qu'il faut noter, ici, que la mobilisation, spécifique, chiite, du 8 mars, par le biais du Hezbollah et son refus de désarmer sa milice restera une hypothèque majeure qui, tant qu'elle ne sera pas levée, fera peser sur un parti représentatif d'une masse importante de la communauté chiite, le soupçon de se départir de l'unité

nationale et de poursuivre une stratégie de recherche d'un pouvoir hégémonique ou solitaire.

Il n'en reste pas moins que les Libanais, dans leur grande majorité, auront réaffirmé leur adhésion et leur attachement à la liberté, l'indépendance et la souveraineté de leur pays. Toutefois, contrairement à ce qui s'est déroulé dans les pays de l'Est, le mouvement du 14 mars n'aura été qu'implicitement une manifestation d'appel à des réformes démocratiques, même si la jeunesse qui se trouvait sur la place des Martyrs aura été unie dans son espoir de voir surgir aussi un Liban de démocratie.

Quoi qu'il en soit, les temps sont désormais favorables pour aller de l'avant dans la construction de l'Etat libanais. Les Libanais ne sont plus divisés ni sur l'indépendance du pays - nul ne demande le rattachement du pays à une entité plus vaste - ni sur sa partition, ni sur la nature de son régime parlementaire, ni sur son identité arabe. La guerre du Liban qui fut, de ce point de vue, aussi largement communautaire qu'idéologique est terminée. Il nous reste à parfaire un élan qui n'est malheureusement pas irréversible, et faire en sorte de ne pas passer de la guerre confessionnelle la plus idéologique à la paix idéologique la plus confessionnelle.

## Le Liban dans la vie internationale

Le processus de consolidation de l'Etat libanais se déroule dans un contexte régional et international en profond bouleversement. La guerre et les tensions libanaises ont été largement dues à des facteurs externes. De ce point de vue, reprocher à la résolution 1559 d'internationaliser indûment la question libanaise, c'est oublier que par de nombreux aspects la crise libanaise est depuis longtemps internationalisée. De l'installation de la FINUL à la résolution 520, de l'aval donné par le Conseil de sécurité de l'ONU à l'accord de Taëf qui entérinait la présence provisoire de la Syrie aux demandes répétées pour un retrait d'Israël du Liban la communauté internationale s'était saisie depuis longtemps de la question libanaise. Comment comprendre dès lors toutes les oppositions et les appréhensions que suscite la résolution onusienne ? Pour trois raisons sans doute :

Une raison symbolique, tout d'abord : la résolution 1559 signifie pour la Syrie que sa présence, sa tutelle et son occupation sont achevées. Près de trente ans d'ingérence prennent fin. Si une page est tournée, la peur des réactions d'un voisin puissant ne peut être chassée des esprits. L'intériorisation durant des années d'une terreur sournoise et omniprésente ne peut être évacuée rapidement des esprits, surtout lorsque, sur le terrain, des attentats meurtriers viennent rappeler les rémanences d'une capacité de nuisance. La résolution 1595 et l'enquête internationale ouverte après l'assassinat du président Hariri sont venues ajouter un supplément d'angoisse. Les réactions d'une Syrie contrainte de se retirer sans abandonner sa volonté d'hégémonie restent imprévisibles. Damas, acculé à la défense, s'il était accusé de préméditation ou de complicité dans l'assassinat de l'ancien président du Conseil des ministres libanais, reporterait sur son voisin libanais son ire et sa colère.

Une autre raison donne à la 1559 une dimension peu commune : la nécessité proclamée et exigée d'un désarmement de la milice du Hezbollah. La communauté internationale entend de manière évidente dicter ses exigences sécuritaires pour la région à l'Etat libanais. Il est aussi évident que la volonté de pacifier la frontière israélo-libanaise n'est pas absente des calculs onusiens. Par ce biais, c'est le conflit israélo-arabe qui est visé dans une volonté que beaucoup comprendront comme étant seulement de cöynivence avec Israël et d'appui à sa politique régionale. Sans nier cette connivence objective, il nous faudra toutefois aborder courageusement le destin d'une résistance qui a rempli son rôle mais qui ne peut se complaire dans un prolongement indéfini de son dessein sans remettre en cause la construction d'un Etat libanais seul détenteur du monopole de la violence et seul organisateur de toutes les résiatances.

Enfin, comment ne pas voir que la stratégie portée par la résolution onusienne ne peut manquer de s'inscrire dans un plan plus global de réaménagement régional, servant des desseins plus généraux pour la région du Moyen-Orient.

La résolution 1559 qui concerne le Liban déborde, on le voit, le seul contexte du Liban, par les acteurs qu'elle implique et par le contexte qu'elle présuppose. Elle s'inscrit dans une logique de sécurisation et de démilitarisation (services renseignement syriens, ramassage des armes et démantèlement des milices du Hezbollah et des Palestiniens) et de recomposition à l'échelle régionale. En ce sens, cette résolution est révélatrice de la mutation qui a affecté la région. Alors que l'Accord de Taëf avec n'impliquait pour sa mise en œuvre qu'une médiation de la Ligue arabe et l'intervention de la Syrie, la résolution 1559 fait fi des acteurs régionaux et

s'adresse à l'Etat Libanais désormais acteur de son histoire pour l'amener à agir sur son propre territoire.

Le bond est significatif. Il donne une impulsion nouvelle à l'action autonome du Liban dont il entend renforcer la souveraineté. Mais ce bond n'est pas sans danger. Dans une région en proie à l'ébullition palestinienne à la répression israélienne, à l'affaiblissement syrien et à l'impasse irakienne, le Liban n'est pas à l'abri des retombées d'une violence régionale inégalée. Seul, le renforcement de l'unité nationale nous permettra de tenir dans l'épreuve. Mais l'avenir à plus long terme n'est pas pour autant condamné. Au contraire.

Le monde arabe d'avant la guerre libanaise n'est plus le même. La revendication démocratique qui le traverse s'accompagne partout d'une remise en cause de la légitimité de pouvoirs autocratiques. Si le fondamentalisme est une crainte que nous pouvons légitimement nourrir, nous savons aussi qu'elle est aussi un souci partagé par les peuples de la région. Si la volonté d'imposer de nouvelles tutelles et des changements démocratiques par la force ne s'est pas démentie, nous savons aussi qu'elle rencontre l'opposition de sociétés qui ne veulent pas revenir à un temps révolu de dépendance. Si la justice tarde à se faire en Palestine nous percevons que la voie vers la création d'un Etat palestinien n'est plus totalement fermée. Pour une grande part, le renouveau du Liban est facteur d'une patience politique et d'une résistance démocratique face aux sirènes de la division et de la surenchère interne. L'essentiel est que ne soit jamais perdue notre vocation qui est d'être dans notre région un ferment de démocratie et d'espoir et de redevenir pour reprendre la belle expression de Michel Chiha « une voix qui a droit à l'audience de l'univers ».